

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **lundi 6 mai 2024**, à 19 h

**En ligne avec Zoom**

**PROCÈS-VERBAL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Marie-Ève Lacroix  
Mme Catherine Arrouart  
M. Jean-Pierre Fillion  
M. Denis Jean  
M. Philippe Moussette  
Mme Nabila Saidji

Administratrice  
Administratrice  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur  
Administratrice

Mme Priscilla Lafond

Conseillère en consultations publiques

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Michel Lagacé  
Mme Ariane Ste-Marie  
M. Louis Martin  
Mme Anne Corriveau

Administrateur  
Administratrice  
Conseiller municipal  
Conseillère municipale

**LE QUORUM EST CONSTATÉ**

## ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **lundi 6 mai 2024**, à 19 h

**En ligne par Zoom**

### ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

---

- |   |         |
|---|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée                             | 19 h    |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour               |         |
| 3. Nomination d'un président d'assemblée                |         |
| 4. Résolution concernant le dossier La Marmotta         |         |
| 5. Période de questions et de commentaires des citoyens |         |
| 6. Levée de l'assemblée                                 | 19 h 30 |

## **1. Ouverture de l'assemblée**

Mme Marie-Ève Lacroix, directrice d'assemblée, ouvre la séance à 19 h 00.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution CQCR-24-CA-15**

Sur proposition de M. Philippe Moussette, appuyée par M. Denis Jean, l'ordre du jour est adopté.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **3. Nomination d'un président d'assemblée**

### **Résolution CQCR-24-CA-16**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Fillion, secondée par Mme Nabila Saidji, Mme Marie-Ève Lacroix est nommée présidente d'assemblée.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **4. Résolution concernant le dossier La Marmotta**

### **Résolution CQCR-24-CA-17 :**

ATTENDU que la Ville de Québec prévoit démanteler sous peu le réseau de vélo de montagne La Marmotta situé dans le secteur Chaudière,

ATTENDU la réaction populaire massive en faveur de ce réseau,

ATTENDU que le conseil déplore la tournure de la situation,

ATTENDU que les informations qui ont circulé ont amené beaucoup de confusion et d'interrogations dans la compréhension de l'enjeu et du bien-fondé de la position de la Ville,

- ATTENDU les risques réels de sécurité pour le voisinage du réseau Marmotta, et son impact éventuel sur son environnement forestier,
- ATTENDU qu'il y a place à un compromis satisfaisant pour l'ensemble de la population du quartier Cap-Rouge, de tous sports et loisirs et de tous calibres,
- ATTENDU que le conseil croit qu'il aurait pu, et qu'il peut encore, avoir un rôle positif dans la recherche de ces solutions de compromis,
- ATTENDU les positions passées du conseil concernant cet enjeu, dans les dossiers de la Vision Chaudière et dans celui de la Vision de la Mobilité Active,
- ATTENDU que finalement il y a toujours une solution à tout,

Il est proposé par M. Jean-Pierre Fillion et secondé par Mme Catherine Arrouart que le conseil de quartier du Cap-Rouge demande à la Ville de Québec de :

- surseoir à sa décision de démanteler le réseau Marmotta,
- engager des discussions constructives et sincères avec les représentants de Marmotta,
- rechercher et amorcer des discussions constructives et sincères avec d'autres groupes qui ont initié des sentiers de vélo de montagne dans le secteur,
- inclure le vélo de montagne de classe élite dans la Vision sportive et récréative de la Ville de Québec,
- veiller à ce que les aménagements dans ce secteur, y compris ceux destinés au vélo de montagne, soient satisfaisants pour l'ensemble des citoyens et citoyennes du quartier de Cap-Rouge et de Québec, autant sur les enjeux de sécurité, de voisinage et de plein-air que d'environnement.
- considérer le conseil de quartier du Cap-Rouge comme intervenant dans le dossier,

-demander au besoin au CQCR de tenir une consultation publique sur cet enjeu.

### *ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Mme Marie-Ève Lacroix transmettra une copie de la résolution aux conseillers municipaux, Mme Anne Corriveau et M. Louis Martin.

M. Jean-Pierre Fillion préparera une publication Facebook afin d'informer le public que le CQCR a déposé une résolution afin de demander à la Ville de mettre le démantèlement de La Marmotta sur pause.

### **5. Période de questions et commentaires des citoyens**

Aucun citoyen présent.

### **6. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 19 h 21.

Procès-verbal préparé par Mme Virginie Bocher et révisé par Mme Marie-Ève Lacroix et Mme Ariane Ste-Marie.

Mme Ariane Ste-Marie, secrétaire

M Jean-Pierre Fillion, président

signé

signé

---

---